



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
PARACHUTISME

FFP Contacts

BULLETIN OFFICIEL D'INFORMATIONS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

FÉDÉRER

Une saison s'achève.....

Riche en émotion, en titres, avec, vous ne l'avez pas oublié, les brillants résultats obtenus aux championnats du monde. Année exceptionnelle, cérémonie à la mesure. La fédération a souhaité honorer ses athlètes dans un endroit prestigieux : l'Hôtel de Ville de Paris nous a donc ouvert les portes de ses salons.

A l'heure où l'hiver s'invite un peu plus tôt que d'habitude et nous contraints à remiser nos parachutes jusqu'à la saison prochaine, c'est le moment de dresser quelques bilans.

Celui du nombre de licenciés « découverte » a considérablement progressé puisqu'il a connu une croissance de 26 % en une année ! boosté par la décision de la gratuité de la licence tandem.

Autre source de satisfaction, la stabilité de nos licenciés « pratiquants annuels » dont la progression de 0,4 % pourrait paraître dérisoire si on ne tenait pas compte des contraintes liées à la crise économique.

Il ne faut toutefois pas se satisfaire de ces envolées. Nous pouvons faire mieux. Mais comment me direz-vous ?

Les candidats à la découverte de notre sport sont légion. Constat plutôt encourageant : le caractère « attractif » de ce dernier doit nous rassurer.

Lire la suite page suivante >>

FFP Contacts
Bulletin Officiel d'Informations
de la Fédération Française de
Parachutisme
62 rue de Fécamp 75012 Paris
Tél. : 01 53 46 68 68 Fax : 01 53 46
68 70
Directeur de Publication : Marie-
Claude Feydeau, Rédacteur en Chef :
David Roth, Comité de Rédaction :
Sylvie Stézalski, Guillaume Dubois,
Conception et mise en page :
Guillaume Dubois, By Agency Tél.
01 42 66 46 09 Photos : Team4Speed,
Babylon, D. Roth, J.L. Percheron, H.
Wiggers.

Esprit d'équipe

Engagement

Liberté

n°98

4^e trimestre 2010



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
PARACHUTISME

FFP Contacts

BULLETIN OFFICIEL D'INFORMATIONS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

suite >>

Malheureusement, nous ne savons pas conserver ces pratiquants d'un jour !

Nos écoles de pratique sont très adaptées, organisées pour nos sportifs, mais n'ont pas pris la mesure ou le temps de se pencher sur ces visiteurs.

Nous évoluons dans une société qui va de plus en plus vite, qui est de plus en plus exigeante. Il est temps pour nous de prendre la mesure du potentiel de sportifs qui pourraient rejoindre définitivement notre pratique.

Organisons-nous en conséquence. Dédions-leur plus de temps. Ces pratiquants aspirent à nous connaître. Encourageons-les à rester. Pour cela, il faut lever l'obstacle du « temps ». Sommes-nous prêts ?

Engageons-nous à réserver pour eux les instants nécessaires à une présentation complète de notre sport. Fédérons ceux qui se présentent à notre porte. Je compte sur vous tous, quel que soit l'échelon de la pyramide auquel vous vous trouvez.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous souhaite, à toutes et à tous, de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez vous en 2011.

Marie-Claude Feydeau
Présidente FFP

éditoriales

Voile contact//Précision d'atterrissage//Voltige//Vol relatif//Disciplines artistiques

Séminaires de Travail

Afin d'optimiser la gouvernance globale de la fédération et lui permettre de faire face aux enjeux auxquels elle sera confrontée dans les prochaines années, deux rencontres ont été programmées à quinze jours d'intervalle à Beaulieu sur Dordogne pour le comité directeur et à Molsheim en Alsace pour la DTN.

Formation continue des dirigeants & Directeurs Techniques

La fédération a souhaité mettre en place dans ses locaux et en région des journées dédiées à la formation des dirigeants.

Ces journées ont connu un vif succès tant sur les sujets abordés que sur les contenus dispensés par les différents intervenants.

Pour la réglementation : Frédéric Rami

Pour les aspects « politique et administratif » : Marcel Henique, Jean François Deswaene

Pour les assurances : Laurent Haumont (Verspiere courtier fédéral)

Cérémonie des champions

Le vendredi 10 décembre 2010 avait lieu dans les somptueux salons de l'hôtel de ville de Paris, en présence de nombreux invités la cérémonie dédiée aux athlètes qui se sont distingués lors des championnats du monde 2010.

A cette occasion, le Ministère des Sports était représenté par Madame France Poret Thumann, la mairie de Paris par Monsieur Vuillermoz adjoint au Maire chargé des sports. Etaient également présent Monsieur Jean François Georges président de l'Aéro Club de France.

Cette cérémonie a été ponctuée de remises de cadeaux aux athlètes, aux entraîneurs.

Patrice GIRARDIN également présent s'est vu remettre par Monsieur Jean François Georges la médaille d'or de la fédération aéronautique internationale pour son travail au sein de la CIP.



Au dessus, le groupe rassemblé à Molsheim, au dessous, le groupe à Beaulieu sur Dordogne.

A l'unanimité, l'ensemble des participants a reconnu la réelle utilité de ces journées : remise à niveau pour certains, apprentissage pour d'autres.

Sur les sites de Bouloc, Maubeuge la programmation a été annulée faute de participants.

Un questionnaire a été adressé aux personnes présentes afin de permettre une analyse plus approfondie en vue d'améliorer ces rencontres.

A vous tous, lecteurs de ce bulletin, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions, pour préparer notre rendez vous 2011.



Colloque Technique et Convention Parachutiste 3 au 5 février à Vichy

Tradition oblige, c'est au Centre omnisports de Vichy que nous nous retrouverons pour notre convention 2011.

Caractéristique impulsée par la présidente, les deux événements ont lieu désormais tous les ans, là où précédemment il était plutôt d'usage de les alterner « une année sur deux ».

Cette volonté de réunir les forces vives du parachutisme, techniciens pour le colloque et élus pour la convention, vise à créer un lien entre ces différentes composantes de notre activité.

La Direction Technique sous la houlette de Jean-Maurice Dradem, sera chargée d'orchestrer les différentes interventions et d'animer les débats qui les accompagnent inévitablement.

Le Bureau Directeur a décidé de renouer avec une pratique qui consistait à faire élire par leurs pairs certains DT, afin qu'ils participent aux travaux de certains groupes de travail (conseil sécurité, groupe « technique & DT »).

Ces DT auront au préalable fait acte de candidature auprès de la Fédération.

Réunions DGAC SNPP

En novembre deux réunions importantes se sont tenues dans les locaux de la fédération.

Réunion DGAC : Monsieur Coffin directeur de la Malgh, en présence de la représentante du MJS, du Bureau directeur, du DTN.

Cette réunion avait pour but de définir les privilèges de la licence de parachutiste professionnel et du Brevet d'état d'éducateur sportifs. Ont également été évoqués les passerelles proposées par la fédération et les difficultés de mise en œuvre.

Réunion SNPP/SPPS : en présence des présidents, de membres du Comité directeur, du Bureau directeur, du DTN.

Des ateliers sont également prévus pour les commissions :

- Aéronautique,
- Ascensionnel,
- Juges,
- Parapente.

Programme page suivante.

Ateliers & réunions programmés en parallèle

Vendredi 4 février 2011

- Commission «juges» : toute la journée
- Atelier «aéronautique» : de 13 h 30 à 18 h
- Atelier «ascensionnel» : de 14 h à 18 h

Samedi 5 février 2011

- Atelier "parapente" : de 9 h à 12 h

Pour ceux qui le souhaitent, des formations seront mises en place sur les défibrillateur : l'information complète vous sera donnée à votre arrivée au Centre Omnisports.

Point sur les relations écoles fédérales/site paras-pros. Zones d'activités ponctuelles. Craggals. Enquêtes fédérales, passerelles. Prochain rendez vous le 2 février à Vichy.



Colloque Technique National et Convention, Programme 3 au 5 février à Vichy

Le formulaire d'inscription sera disponible sur le site intranet Fédéral, dans la Gestion Documentaire / FFP / Formulaire Inscription Vichy

JEUDI 3 FÉVRIER 2011		
9 h 00	Accueil	Marie Claude Feydeau, Présidente
	Introduction	Jean Maurice Dradem, Directeur Technique National
9 h 15	Groupe de Travail "Technique & Directeurs Techniques" : présentation et modalités du vote	Jean-Maurice Dradem Frédéric Rami
9 h 30	Bilan des F.I.R. 2010	Louis-Etienne Du Réau
	Statistiques 2010 F.I.R. / Assurances	Laurent Haumont
10 h 45	Enquête accidentologie et présentation de la fiche "internationale"	Jean-François Prunier
14 h 00	Groupe "Sécurité"	Louis-Etienne Du Reau Gilles Esgrime Maître Yves De Boismilon
15 h à 18 h	Présentation Groupe "Technique et DT" : - Résultats « enquête DT » (choix d'un dossier prioritaire 2011) - CQP videomen : résultats enquête - Tandem handicapés	Gwénaél Bagate Frédéric Rami Franck Cotigny
	Résultat du vote puis fin des travaux	

VENDREDI 4 FÉVRIER 2011		
9 h 00	Méthode traditionnelle	Yves Devauraz Nadine Battedou Olivier Renoux
10 h 45	VOILES HYBRIDES : - Progression et projet qualification initiateur - Protocole PAC voile hybride - problématique globale sur le matériel (art 80 & 90 ...)	Jean-François Prunier Frédéric Rami
13 h 30	FORMATION : - Bilan 2010 - Qualification européenne - Rénovation des diplômes	Frank Mahut

14 h 30	Expérimentation SWOOP	Jean-Maurice Dradem David Maleze Patrick Boulongne
15 h 00	AÉRONAUTIQUE : Présentation du travail fait par l'IASA : extraits de films réalisés sur notre domaine (prévol PC 6 + carburant)	Alain Jamet
16 h 00	Gestion des médias en cas d'accidents graves	M. Guerard
17 h 00	Carnet de pliage : bilan de l'année Résultat enquête "Plieurs"	Jean-Maurice Dradem David Roth Jérôme David
17 h 30	Dopage	Michel Guiavarch

SAMEDI 5 FÉVRIER 2011		
9 h	Présentation du projet de recherche "Aéro Stress"	David Roth
9 h 15	Outils informatisés : intranet fédéral - Dossier d'agrément école - Fiche d'affiliation	François Bonicalzi David Roth
10 h 30	Animation Territoriale : nouveau dispositif	David Roth Jérôme David Jean-Maurice Dradem
12 h 00 Fin		





Assurance 2011

Quelques changements :

La responsabilité civile aéronefs sera couverte par le contrat fédéral.

Pour votre sécurité, et pour un meilleur traitement des dossiers accidents à l'étranger. Vous pourrez vous procurer la fiche sur le site de la fédération rubrique «gestion documentaire / assurances».

Pour une meilleure compréhension de nos garanties, une traduction en anglais est disponible pour les pratiquants étrangers.

Extraits des contrats

Contrat AXA n° XFR0005294AV11A « Garanties de base »
Et Contrats Complémentaires et Optionnels AXA

1 - Activités garanties

Enseignement et pratique du parachutisme, activités éducatives, d'entraînement et de promotion qui y sont associées, dans le cadre des disciplines reconnues par la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME.

Activité exclue : B.A.S.E. jump.

2 - Limites géographiques

• PRATIQUANTS LICENCIÉS «FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME» : MONDE ENTIER.

• PRATIQUANTS LICENCIÉS ÉTRANGERS BÉNÉFICIAIRES D'UNE RECONNAISSANCE DE LICENCE AU TITRE DES ACCORDS FAI : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

3 – Garanties de base bénéficiant au licencié

3.1 – Garantie de responsabilité civile parachutisme :

La garantie responsabilité civile parachutisme a pour objet de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des Assurés à l'occasion des accidents survenant dans le cadre de leurs activités sportives parachutistes (vols en soufflerie compris) et causant des dommages matériels, corporels et immatériels consécutifs à des tiers.

Le licencié est ainsi garanti pour les dommages qu'il cause dans le cadre de ses activités sportives ou dont il peut être victime si la responsabilité d'un autre assuré au contrat peut être mise en cause.

La garantie est subordonnée à la détention de la licence FFP, à la pratique des activités dans le cadre de structures affiliées et/ou agréées FFP et pour le compte de la FFP ou de ses entités délégataires.

Les garanties sont étendues aux activités pratiquées en dehors de ces structures pour les titulaires du Brevet B ou qualifications d'un niveau supérieur et pour

les titulaires des qualifications requises pour la pratique du parapente.

Le montant de l'engagement maximal de l'Assureur est limité à 15 000 000 Euros par accident quelle que soit la nature des dommages causés.

Les dommages causés par un pratiquant à un avion sont couverts :

- en vol à concurrence de l'engagement maximal de l'Assureur (15 000 000 Euros)

- au sol à l'occasion des entraînements uniquement à concurrence de 25 000 Euros.

Ne sont pas couverts par le contrat «Garanties de base» et au titre de la garantie Responsabilité Civile Parachutisme les dommages causés, notamment,

- par des moniteurs Tandem et/ou PAC non inscrits sur la liste fédérale des moniteurs qualifiés Tandem et/ou PAC par la Fédération Française de Parachutisme ; causés par des parachutistes professionnels dans l'exercice de leurs fonctions, titulaires uniquement de la licence délivrée par l'aviation civile.

- du fait de l'utilisation de véhicules terrestres à moteur dont l'assurance est obligatoire en raison des articles L 211-1 et suivant du code des assurances, étant prise en compte la garantie délivrée par le contrat 'garanties de base' à l'article 2.4 - 3e tiret.

- aux biens dont l'assuré est locataire, propriétaire, ou dont il a la garde à un titre quelconque ; toutefois cette exclusion ne s'applique pas aux conséquences pécuniaires de la responsabilité que l'assuré peut encourir du fait des dégâts d'incendie ou d'explosion causés à un immeuble dans lequel l'aéronef est garé.

3.2 – Garanties de base individuelle accident :

Les garanties «individuelle accident» ont pour objet d'accorder aux pratiquants licenciés qui y souscrivent les garanties suivantes, suite à tout accident survenant dans le cadre des activités garanties :

a) versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente:

• Capitaux de base :

- pratiquants licenciés : 26.000 Euros

- pilotes largueurs dans l'exercice de leurs fonctions, sportifs de haut niveau et salariés des entités affiliées : 46.000 Euros



• Barème d'indemnisation en cas d'invalidité permanente :

Les indemnités versées au titre d'une invalidité permanente partielle ou totale seront calculées en multipliant le capital de base par le taux d'invalidité permanente défini par expertise médicale selon le barème ci-après :

- de 0 à 10 % : aucune indemnisation ne sera due (franchise)
- de 11 à 50 % : capital de base X taux d'IP
- de 51 à 100 % : capital de base X 2 X taux d'IP

b) versement de frais médicaux faisant l'objet d'une prescription médicale en complément ou à défaut des règlements effectués par la Sécurité Sociale ou tout autre organisme garantissant les Assurés à concurrence d'une somme maximale de 3100 Euros, les frais dentaires étant limités à 300 Euros.

c) remboursement de frais de recherche afin de retrouver l'Assuré victime d'un accident en un lieu dépourvu de moyens de secours autres que ceux apportés par les sauveteurs, à concurrence d'une somme maximale de 7700 Euros.

4 – Garanties complémentaires : décès - invalidité - indemnités journalières

La FFP, ses clubs affiliés et ses écoles agréées proposent la souscription de garanties complémentaires en individuelle accident (capital en cas de décès ou d'invalidité permanente, versement d'indemnités journalières).

Ces garanties complémentaires élèvent le niveau des capitaux des garanties de base.

En fonction de votre situation personnelle (familiale, professionnelle, patrimoniale etc.), nous vous recommandons de réfléchir à la nécessité ou au besoin de telles garanties avant de commencer toute activité sportive parachutiste.

Les formulaires de souscription et l'information relative à ces garanties sont disponibles auprès des écoles agréées, des clubs affiliés et sur le site Internet de la FFP ou auprès de VERSPIEREN, courtier de la FFP (ffp@verspieren.com).

5 – Garanties optionnelles

La FFP, ses clubs affiliés et ses écoles agréées proposent la souscription de garanties optionnelles garantissant notamment le matériel technique parachutiste : renseignez-vous auprès de VERSPIEREN (ffp@verspieren.com).

Contrat EUROP ASSISTANCE n°D44 - Assistance Rapatriement

Chaque pratiquant licencié bénéficie des garanties du contrat ASSISTANCE RAPATRIEMENT souscrit par la FFP auprès d'EUROP ASSISTANCE en cas d'accident survenant dans le monde entier.

Les principales prestations sont :

- Assistance aux personnes en cas de maladie ou de blessure : transport sanitaire – présence auprès de l'accidenté - retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un proche – avance sur frais d'hospitalisation et remboursement complémentaire de frais médicaux ou d'hospitalisation à l'étranger.

- Assistance en cas de décès : transport du corps – retour anticipé en cas de décès d'un proche.

- Assistance voyage : envoi de médicaments introuvables sur place – avance de la caution pénale et des honoraires d'avocat à l'étranger en cas d'accident de la circulation.

- Assistance en cas de vol, perte ou destruction des papiers ou des moyens de paiement.

En cas d'accident, et avant toute initiative et/ou tout engagement de dépenses non dictés par l'urgence, contactez EUROP ASSISTANCE :

TÉLÉPHONE EUROP ASSISTANCE (33) 1 41 85 88 34
FAX EUROP ASSISTANCE (33) 1 41 85 85 71

Contrat EPJ AB 143 089 - Protection Juridique des licenciés

Les pratiquants, les moniteurs et les travailleurs indépendants licenciés bénéficient des garanties du contrat protection juridique souscrit par la FFP auprès d'EPJ, pour les prestations de :

- Renseignement téléphonique : «EPJ SERVICE CONSEIL» : 01 58 38 65 66

- Assistance Juridique Amiable ou aux procédures.



Cadets de l'air - Échange International

Chaque été, l'Aéroclub de France participe, en collaboration avec la Direction Générale de l'Aviation Civile, à un échange aéronautique international d'une durée de quinze jours.

A cet effet, une vingtaine de jeunes passionnés, issus des différentes fédérations aéronautiques, sont sélectionnés en France et ont l'opportunité d'effectuer un voyage d'études aéronautique dans l'un des pays partenaires.

Ainsi, en 2011, 16 cadets français s'envoleront pour l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la Grande-Bretagne, Hong-Kong, Israël, les Pays-Bas, et la Suisse, où ils découvriront tour à tour l'aéronautique local (civil et/ou militaire), et la culture de leur pays d'accueil, tout en évoluant dans un groupe international et multiculturel, composé de jeunes cadets venant du monde entier, avec lesquels ils partageront une même passion : l'aviation.

Ci-dessous le Calendrier :

Présélection sur dossier	Du 1er décembre 2010 au 17 janvier 2011	<p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossiers de candidature à retirer dans les aéroclubs et/ou sur www.envolee.org - Pré inscription obligatoire sur www.envolee.org - Renvoi des dossiers papiers complétés <hr/> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les candidats présélectionnés sont avisés par courrier et convoqués à la phase finale de sélection
Phase finale de sélection	Samedi 26 et Dimanche 27 février 2011	<p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sélection se déroule à PARIS, dans les locaux de l'Aéroclub de France. - Les candidats sont convoqués pour une demi-journée et soumis à 3 épreuves : <ul style="list-style-type: none"> • Épreuve écrite de culture générale, de connaissances aéronautiques, et de langue anglaise. • Entretien individuel en langue anglaise. • Entretien individuel de motivation. <hr/> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats sont communiqués par courrier à l'ensemble des candidats dans le courant du mois de mars.
Salon du Bourget « PARIS AIR SHOW »	Samedi 25 juin 2011	La promotion 2011 est réunie au Salon Aéronautique du BOURGET, pour une journée de visites et présentations, organisée en partenariat avec des industries et institutionnels aéronautiques français.
Échange 2011	Du Dimanche 17 juillet au Jeudi 4 août 2011	<p>Phase Paris : 17 et 18 juillet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Briefing avant départ. - Visites aéronautiques et présentation de la promotion à nos partenaires. <p>Départ vers les pays d'échange :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mardi 20 juillet. <p>Retour en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 et 4 août.

Au-delà de l'expérience aéronautique inédite, l'échange des cadets de l'air est une aventure humaine, théâtre d'amitiés sincères nouées avec les cadets étrangers, familles d'accueil et organisateurs, et constitue bien souvent une première expérience de l'international, naturellement précieuse au vu des projets et carrières auxquels ces jeunes se destinent.

Conditions :

- Être de nationalité française.
- Être membre et être présenté(e) par une association aéronautique affiliée par la FFA, la FFVV, la FFP, la FFVL, la FFPLUM, la FFAM, le RSA, FFG, Aérostation.
- Avoir entre 18 et 21 ans le 20 juillet 2011.
- Posséder une expérience aéronautique significative dans son (ses) domaine(s) respectif(s).
- Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise parlée.

Liens utiles :

www.iacea.com

www.envolee.org

www.jeunes-ailes.org/cadets-de-l-air-f22



Circulaire de Sécurité n° 182, 16 déc. 2010



Extension de la période concernée par le rappel des cutters ARGUS.

En complément de la circulaire 181, la date de retour des cutters des ARGUS comprend tous les cutters fabriqués avant août 2007

Vers la circulaire >>>

Challenge Entreprises 2011

Le challenge Entreprises 2011 aura lieu à Le Blanc, les 16, 17 et 18 Septembre.

Vous trouverez sur le site de Fédéral l'ensemble du règlement de cette compétition, ainsi que les modalités d'inscriptions.

Réunions 2011

Bureau directeur : 13 janvier

CIP : à partir du 24 janvier

Comité Directeur : 4 février

Réunion des présidents de ligues : 18 mars

AG FFP : 19 mars

Partenaires Officiels de la Fédération



Méribel, Alpe d'Huez, Châtel...

Partez en séjour Neige & Ski dans les hôtels LjF en bénéficiant jusqu'à 10% de remise sur la pension complète.

Demande de Réservation sur le site Internet www.ljf.fr dans l'espace réservé aux licenciés FFP.

Pour tout renseignement : 01 47 42 51 81 ou info@ljf.fr
ROVS : IMO75100026



Avec Hertz et la FEDERATION FRANCAISE DE PARACHUTISME partez privilégié !
Jusqu'à 20 % de remise* pour la location de véhicules !

Bénéficiez de nombreuses réductions toute l'année pour vos vacances, week-end ou bien pour déménager (camionnettes) en France et à l'étranger.

Pour en profiter, communiquez votre code promo lors de la réservation:

CDP 724746

Informations & réservations :

Véhicules de Tourisme : 0 825 30 25 30 (n°Indigo : 0,15 € TTC/min) ou 01 39 38 38 38
Véhicules Utilitaires : 0 810 347 347 (n°Azur : prix d'un appel local)

